

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2016

Séance ordinaire du Conseil Municipal du jeudi 12 mai 2016 à 20h00, en Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 4 mai 2016.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Théo FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Aude ROMILLY, Edith SCHWAB, Francis SEYLLER, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER, Saleem TALEB, Delphine WAEGEL (arrivée à 20h40) et Thierry WITWICKI.

Secrétaire de séance : Thierry WITWICKI

Absentes excusées :

Gaëlle HOUBRE a donné pouvoir à Théo FAHRNER

Michèle LOUVEL a donné pouvoir à Yolande SEYLLER

Clothilde LOOS a donné pouvoir à Christophe KNOBLOCH

Absent non excusé :

Philippe FAHRNER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation et signature du PV du 29 mars 2016
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Extension du réseau d'eau potable rue de la Paix
4. Transformation POS/PLU
 - a. ATIP - Approbation de convention – révision du POS pour sa transformation en PLU
 - b. Adhésion à un groupement de commande et signature de convention – bureau d'étude – révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme
5. Liste préparatoire des jurys d'assises pour 2017
6. Investissements
 - a. Jeux plan d'eau
7. Finances
 - a. Subvention parlementaire dans le cadre de l'Ad'AP
 - b. Décisions modificatives
 - c. Travaux salle polyvalente – attribution lots 11 et 12
 - d. Avenant au marché salle polyvalente – LOT 1 Désamiantage
8. Jardin communal
9. Décisions du Maire
10. Communications/Informations

1. Approbation et signature du PV du 29 mars 2016

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil a été adressé à l'ensemble des Conseillers, qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés et les valider en l'état. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Pour la présente séance, Thierry WITWICKI est désigné secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Extension du réseau d'assainissement rue de la Paix

Rapporteur : Nicolas SIMLER

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'assainissement transmis par le SDEA en date du 13 avril 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation rue de la Paix des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur une longueur de 20 mètres pour un montant HT de 5 700,00 €, dans le cadre de sa compétence urbanistique
- Demande l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées
- S'engage à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et les essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis de sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la :

Trésorerie du SDEA

N° de RIB 00806 G675000 0000 45

- Finance ces opérations sur le budget général 2016 de la commune
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demande de travaux, arrêtés de circulation...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, l'extension du réseau d'assainissement rue de la Paix.

4. Transformation POS/PLU

Rapporteur : Le Maire Christophe KNOBLOCH

a. ATIP - Approbation de convention – révision du POS pour sa transformation en PLU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Wittisheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 2 novembre 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante : **révision du Plan d'Occupation des Sols de Wittisheim pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme**, mission correspondant à **52** demi-journées d'intervention

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Révision du Plan d'Occupation des Sols de Wittisheim pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, correspondant à **52** demi-journées d'intervention

Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat.
Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

b. Adhésion à un groupement de commande et signature de convention – bureau d'étude – révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la délibération du 14 décembre 2015 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols de Wittisheim pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la délibération de la commune de Sundhouse du 14 décembre 2015 prescrivant la révision de son Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu le code des marchés publics et notamment son article 42 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-3.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

La commune de Wittisheim a prescrit par délibération du 14 décembre 2015 la révision de son Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

La commune de Sundhouse a prescrit par délibération du 14 décembre 2015 la révision de son Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Pour ces révisions, il est nécessaire pour chaque commune de recourir à un prestataire qui sera en charge de la réalisation de l'ensemble des études. Afin d'une part d'inscrire l'élaboration de leur document d'urbanisme dans une même dynamique territoriale et d'autre part de mutualiser la procédure de recrutement du bureau d'étude et d'optimiser ainsi les dépenses, il apparaît opportun pour les communes de Wittisheim et Sundhouse de recourir à un même prestataire.

Ceci permet notamment d'offrir la possibilité aux communes de Wittisheim et Sundhouse de bénéficier d'un diagnostic partagé et d'inscrire ainsi leur projet communal en cohérence avec le projet communal de l'autre commune.

En effet, le SCoT de Sélestat et sa Région souligne la complémentarité fonctionnelle entre ces 2 communes au sein du pôle-relais qu'elles constituent avec la commune d'Hilsenheim et insiste sur la nécessité pour chacune d'elles de mettre en œuvre "*un développement concerté et complémentaire pour inscrire son avenir et sa fonction*".

De plus ces deux communes présentent des corrélations territoriales affirmant l'intérêt d'inscrire l'élaboration de leur plan local d'urbanisme dans une même dynamique. Le SCoT met ainsi en évidence la forte interaction paysagère et les enjeux écologiques partagés, notamment dans l'interface urbaine entre les deux villages, mais aussi des objectifs de développement économique communs.

Par conséquent, les communes de Wittisheim et Sundhouse ont décidé de constituer un groupement de commande conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Ce groupement de commande sera formalisé par une convention constitutive qui devra être signée par tous ses membres.

Il est proposé de désigner la commune de Sundhouse comme coordonnateur du groupement de commandes qui aura ainsi pour mission de procéder à l'organisation de la mise en concurrence du marché de prestation intellectuelle relatif à cette opération.

Chaque membre du groupement s'engage à signer, avec le prestataire retenu, un marché à hauteur de ses besoins propres.

Il est également précisé que la convention prévoit, à l'article 4, une commission d'appel d'offre. Elle sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant. La CAO de Wittisheim, ayant été constituée par délibération du 7 avril 2014, il convient d'élire en son sein parmi les membres ayant voix délibératives, un représentant titulaire et un représentant suppléant qui participeront à la commission du groupement de commande. Le groupement de commande prend effet à compter de la signature de la convention et reste en vigueur jusqu'à la fin des dernières formalités de publicité relatives à l'attribution des marchés.

**Entendu l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Valide la mise en place d'un groupement de commande avec la commune de Sundhouse

Valide les termes de la convention constitutive du groupement de commande

Procède à l'élection du représentant titulaire et de son suppléant appelé à siéger à la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commande :

Titulaire : Monsieur KNOBLOCH Christophe, Maire de Wittisheim

Suppléant : Mme LOOS Clothilde, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme

Résultats du vote :

Votants : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande suivant le modèle annexé à la présente et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5. Liste préparatoire des jurys d'assises pour 2017

Il s'agit de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes âgées de 23 ans et de moins de 70 ans en 2015, en vue de l'établissement pour 2017 de la liste préparatoire des jurys d'assises dans le département du Bas-Rhin.

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, à la circulaire n° 79.94 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et au Code de Procédure Pénale, dans chaque commune, le Maire fait procéder, pour le 15 juillet, à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale.

Le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 6. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Monsieur Le Maire rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au cours de l'année 2015 et de moins de 70 ans au cours de l'année 2015. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assise :

- 1- Suhr Jean-Paul Alfred né le 06/10/1949 à Wittisheim, domicilié 36 rue de Muttersholtz ;

- 2- Seyller Yvonne née le 03/03/1948 à Wittisheim, domiciliée 11 rue de Hilsenheim ;
- 3- Kiény Hubert né le 11/11/1964 à Sélestat, domicilié 4 rue de la Mairie ;
- 4- Sauve Damien né le 03/02/1978 à Sélestat, domicilié 34 rue de Muttersholtz ;
- 5- Poro-Reibel Geneviève née le 21/05/1956 à Colmar domiciliée 20 rue Lucien Baumlin ;
- 6- Pfister-Schott Véronique née le 25/08/1976 à Strasbourg domiciliée 54 rue de Bergheim

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le tirage au sort.

6. Investissements

Rapporteur : Le Maire Christophe KNOBLOCH

Le Maire fera la présentation des projets d'investissement en matière d'aires de jeux.

Jeux du plan d'eau KOBA :

Sur proposition de l'agent communal, Jonathan Wolff, menuisier de formation, le jeu « chien tête à tête » sera réparé. Pour information un jeu neuf de cette gamme coute 1 182,00 €HT. Il en est de même pour le jeu « Panda » qui était implanté à l'école. Ce dernier sera disposé au stall afin de rendre ce lieu plus convivial.

Delphine Waegel arrive à 20h40.

Il est également proposé que le jeu « rond de bois » sera refait et le bois sera fourni par M. NOZET (forestier).

La poutre du jeu « poutre d'équilibre », sera également changée. Cette dernière sera achetée à la scierie EHRHART, de Hilsenheim.

L'ensemble de ces réparations font suites à des remarques de la part de SATD qui réalise un contrôle annuel. En faisant ces travaux en régie, la Commune réalisera ainsi des économies.

SATD a condamné le jeu à grimper du plan d'eau, car le bois est pourri et le risque de casse est réel. Clothilde Loos a demandé trois devis pour le remplacement par un jeu similaire. Le Maire présente les trois devis, demandés par Clothilde LOOS :

- L'entreprise SATD qui propose un devis de 2 600€ HT, et offre le tableau de réglementation d'utilisation du jeu ;
- L'entreprise Manutan dont le jeu est en cours de certification ;
- L'entreprise Achat Public qui propose un devis de 2 526€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, de retenir l'offre de l'entreprise SATD pour le jeu d'escalade et de valider l'ensemble de ces investissements.

7. Finances

a. Subvention parlementaire dans le cadre de l'Ad'AP

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

M. le Maire propose au conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 2 500 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités Territoriales » de la Mission « Relations avec les Collectivités Territoriales » en vue de réaliser la mise en accessibilité aux PMR de différents bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP dont le cout s'élève à 11 950 € HT.

Cette subvention provient de la réserve parlementaire du Sénateur Claude Kern.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de solliciter ladite subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

b. Décisions modificatives

Rapporteur : Théo FAHRNER

Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Intégration des crédits restants de l'AFUA MUEHLWEG

C/002 (R) : + 3 077,40 €

C/6232 : - 3 077,40 €

Extension Réseau d'assainissement rue de la Paix

OP 808 « Travaux réhabilitation grange plan d'eau », C/2313 : - 7 000 €

OP 813 « Extension réseau eau potable rue de la Paix », C/2151 : + 7 000 €

Cette décision modificative fait appel au point 3 du présent procès-verbal.

Travaux Maison Forestière

OP 808 « Travaux réhabilitation grange plan d'eau », C/2313 : - 5 000 €

OP 814 « Travaux Maison Forestière », C/2313 : + 5 000 €

L'adjoint Théo FAHRNER expose les différents travaux de maintenance courante (chauffage, vitrage, évacuation des eaux de pluies, etc...) à effectuer sur la maison forestière, qui impose une décision modificative pour pouvoir ouvrir le poste comptable dédié au règlement des factures estimées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des décisions modificatives.

c. Travaux salle polyvalente – attribution lots 11 et 12

Rapporteur : Le Maire Christophe KNOBLOCH

Il s'agit d'attribuer les lots 11 « Chauffage/ventilation » et 12 « Courants forts/faibles » du marché de travaux d'extension, d'amélioration du confort et des performances thermiques de la salle polyvalente. La consultation des entreprises en marché à procédure adaptée suivant les articles 26 et 28 du C.M.P. a été lancée le 24 mars 2016 et publiée dans les DNA et sur la plateforme : <http://www.teamprojet.com/marchesprives/demat/index.php>

Critères d'attribution :		
Offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :		
1 ^{ère} priorité	Valeur technique et environnementale de l'offre	60 points
2 ^{de} priorité	Prix des prestations	40 points

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 21 avril 2016, pour ouvrir les plis et vérifier que les offres sont complètes. Il a été convenu que l'architecte procède à l'analyse et à la renégociation d'un seul tenant.

Le 12 mai 2016, la Commission d'Appel d'Offre a étudié les offres renégociées et propose d'attribuer les lots 11 et 12 initialement déclarés infructueux. Pour le lot 12, il sera demandé un devis pour la pose de gaines électriques supplémentaires afin de pouvoir mettre en place une éventuelle vidéosurveillance.

Il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

	Type de travaux	Entreprise retenue	Montant des travaux HT
Lot 11	CHAUFFAGE/VENTILATION	Hirtzel Arbogast	173 483 €
Lot 12	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORT/FAIBLES	Koessler	118 672,35€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'attribution du lot 11 à l'entreprise Hirtzel Arbogast et le lot 12 à l'entreprise Koessler.

d. Avenant au marché « salle polyvalente » – LOT 1 Désamiantage

Rapporteur : Le Maire Christophe KNOBLOCH

Dans le cadre des travaux de désamiantage, une surface de 32 m² (escalier mezzanine, mezzanine et local technique) supplémentaire est à réaliser. Elle n'était pas incluse au marché initial en l'absence de prélèvements. Le montant des travaux s'élève à 1 504 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, et sur proposition de la commission d'appel d'offre le Conseil Municipal décide d'adopter l'avenant au marché « salle polyvalente » pour le lot 1 « désamiantage ».

8. Jardin communal

Rapporteur : Théo FAHRNER

Monsieur Ali NIGAR a résilié son bail pour le jardin n° 10, situé section 41, parcelle n°37 au lieu-dit HOLZWEG, d'une superficie de 6,52 ares, pour un prix de 1,84 € l'are au 01.11.2015.

Le bail sera repris par M. Abdesselam GRADA, domicilié 52 rue de Bergheim à Wittisheim aux mêmes conditions. Ce dernier est en cours de remaniement tout comme le règlement de fermage.

Théo propose également de réunir la commission développement durable prochainement afin de revoir et d'actualiser les contrats existants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la reprise du bail par M. ABDESSELAM.

9. Décisions du Maire

Le Maire rend compte des délégations d'attribution exercées par lui-même en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014.

- La borne WIFI de la mairie ne fonctionne plus et sera remplacée par la société OCI pour la somme de 829,79 € HT ;
- Deux devis ont été validés auprès de l'entreprise ZER. Le premier pour la réparation par soudure d'une équerre de gouttière à l'école pour 103,40 € HT et le second pour le club house du FCW (raccord gouttière) pour la somme de 434,50 € HT ;
- Le Maire indique avoir validé deux devis pour la location de modulaires auprès de la société HEIM de Hilsenheim. Pour le FCW, durant les travaux, deux modules de 6 douches chacun, 2 modules vestiaires de 12 personnes chacun et le même module sanitaires comportant des WC, des urinoirs et des lavabos pour la somme mensuelle de 750 €HT. Le même module sanitaire sera utilisé pour le mois de septembre (Fête de la

Tarte aux Quetsches, marche populaire et soirée vin nouveau de la chorale début octobre) pour la somme de 200 € HT le mois ;

- Le Maire explique qu'un certain nombre de demandes de subventions sont en cours :
 - Parkings école et ancienne Poste : 5 000 € réserve parlementaire (Sénateur Guy Dominique KENNEL), qui est en attente de réponse. Pour ces travaux la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ne sera pas accordée parce qu'il y avait trop de demandes et que les critères d'attributions ont été revus. Notre projet n'est donc plus éligible ;
 - La DETR pour les travaux FCW : le dossier est complet et déposé à la sous-préfecture. Nous devrions avoir une subvention de 35% des montants des travaux ;
 - Une demande de subvention a été déposée à la Région concernant les travaux de réalisation du parking de l'école et du parking de l'ancienne Poste. Notre projet répond à l'ensemble des critères.
 - Une subvention de la Région est accordée pour 14 500 € par rapport à l'extension bois de la salle polyvalente. Une autre subvention auprès de la Région est attendue par rapport aux travaux d'isolation que nous allons réaliser. En revanche, il faut un coefficient « R » minimum de 7.5 et notre marché prévoit un « R » de 5.5. Des devis ont été sollicités et une plus-value d'environ 10 000€ est à prévoir pour escompter une subvention d'environ 55 000€.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. Communications/Informations

- Monsieur le Maire présente l'évolution des travaux pour la salle polyvalente. L'entreprise Batichoc a terminé les travaux de désamiantage. L'entreprise peut commencer à démonter le confinement car la mesure libératoire est positive (l'air ambiant n'a pas été contaminé).
- Le plan de la future façade nord est projeté pour montrer que l'architecte n'a pas intégré le vitrage comme il a été présenté au début du projet. Il était demandé à l'architecte, d'ouvrir les trois travées comme auparavant. Or le projet ne prévoit que l'ouverture de la travée du bas. Il y aura une plus-value d'environ 15 000 € pour ouvrir la partie médiane. La travée du haut ne pourra pas être vitrée, pour des raisons d'évolution des normes et de stabilité du bâtiment.
- Monsieur Le Maire propose d'annuler la sortie Vélo prévue le jour de la fête des mères, de la reporter à une date ultérieure et de terminer la journée par un moment de convivialité au Stall.
- La subvention demandée pour le plan de gestion différenciée est accordée à hauteur de 35% des travaux par la région, l'agence de l'eau, quant à elle, n'a pas encore répondu.
- Monsieur Le Maire invite l'ensemble des conseillers à se rendre à la conférence sur le commerce équitable suite à la labélisation de Wittisheim, aux jardins de Gaïa, à 19h le vendredi 13 mai 2016.
- Monsieur le Maire informe le conseil que, la Communauté de Commune du Ried de Marckolsheim, a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition pour l'année 2016, il est en de même pour les tarifs périscolaires de la rentrée 2016-2017.

- Monsieur le Maire présente le projet du parking de l'école et du parking de l'ancienne Poste. Les places de parking sont organisées en épis, ce qui va permettre de respecter le sens unique. Le trottoir actuel sera élargi de 2 mètres pour permettre de créer un couloir piéton et des barrières seront mises en place afin de sécuriser ce cheminement piéton. Les zones de stationnement seront traitées avec des pavés permettant l'infiltration des eaux de pluies. Les espaces verts auront également un rôle de stockage et d'infiltration des eaux de pluies. Un éclairage sera mis en place. Le projet prévoit 29 places de parking, soit 12 de plus qu'actuellement. La benne à vêtement sur le parking de l'école sera déplacée et elle pourrait être implantée sur le parking de l'ancienne Poste. Devant l'entrée de l'école, une zone de stationnement pour les taxis et les ambulances, qui récupèrent les élèves de la CLIS, sera créée et les bornes actuellement en place vont être reculées.

Le parking de l'ancienne poste disposera d'une zone pavée pour que les riverains de la rue des Forgerons puissent y mettre leurs poubelles. Il y aura 6 places de parking de créer. Il est également proposé d'élargir le trottoir à 2 mètres pour créer un couloir piéton.

Aude Romilly fait remarquer que dans les stages de conduite actuels, le stationnement est préférable en marche arrière et donc le stationnement en épis ne permet pas cette pratique.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les projets de parking comme exposés.

- Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, compétente en matière d'aménagement des pistes cyclables, démarrera dans les prochains temps des travaux entre Ohnenheim et Marckolsheim.
- Une invitation du volley club, pour leur tournoi du 26 juin, est arrivée en Mairie. Il propose que le Conseil Municipal monte une équipe. Après avoir fait un tour de table, des volontaires se sont manifestés. Le Maire prendra en charge les frais d'inscriptions, comme l'année passée.
- Une invitation est arrivée en Mairie pour une manifestation organisée par « l'accordéon de l'île » le 11 et 12 juin. L'ensemble du conseil est invité.
- Justin Fahrner fait savoir qu'il a été contacté par une association de Rheinhausen qui souhaite organiser un défilé d'engins de pompiers le 27 août 2016. Il pense qu'il serait souhaitable que la Commune puisse participer à cette manifestation par la présence de la vieille pompe à bras communale. Il a déjà pris contact avec le Président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers qui est également favorable. Justin demande donc si le Maire est d'accord que la Commune y participe. Une réponse favorable lui est donnée. Enfin, Justin précise qu'il a également pris des contacts pour faire chercher cette pompe et qu'un courrier officiel parviendra dans les prochains temps.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucunes questions n'étant soulevées, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance
Thierry WITWICKI



Le Maire,
Christophe KNOBLOCH.

